

■ **Borgnana S.A.**, à Lausanne, commerce de tout revêtement et de tout autre article destiné à la décoration intérieure (FOSC du 05.06.1997, p. 3838). Selon décision de son assemblée générale du 23 août 2002, contrat de fusion du 23 août 2002 et bilan au 31 décembre 2001, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Reichenbach S.A., à Tolochenaz, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 8548 du 05.09.2002
(00637444 / CH-550.0.067.393-8)